



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2010-12-15

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 décembre 2010

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER (pouvoir de M. Patrick CONFETTI), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Edmond GRONDIN), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir à M. Michaël THOMAS), Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Laurent DELAPORTE), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL (pouvoir de M. Jean-Marc FRESNEL), Mme Marie BOELLE (pouvoir de Mme Magali ORDAS), M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Patrick CONFETTI (pouvoir à M. Jacques BELLIER), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à Mme Véronique BANULS), M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean François PEUMERY), M. Edmond GRONDIN (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Guy HEMET), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Christophe BOLLENGIER), Mme Christine de la FERTE, Mme Magali ORDAS (pouvoir à Mme Marie BOELLE), M. Michel SAPORTA, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir à M. Hervé FLEURY), M. Roland de HEAULME, M. Michaël THOMAS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. OLIVIER COLLO

Date de convocation : 30 novembre 2010

Date d'affichage de la convocation : 30 novembre 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 44

N° de l'ordre du jour :

2010.12.15 : Modification du Schéma Directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc

M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Par délibération du 27 juin 2006, Versailles Grand Parc a adopté son schéma directeur des circulations douces.

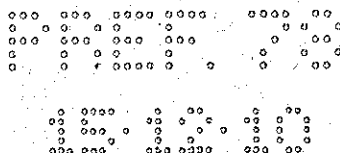
Par délibération du 7 février 2008, le conseil communautaire a validé les modifications apportées au schéma directeur des circulations douces afin d'intégrer la commune de Bois d'Arcy et d'étendre la boucle n°2 de 5 km.

Le Schéma directeur prévoit la constitution d'un réseau de promenades de 93 kilomètres, structuré en six boucles, à travers l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc.

La commune de **Fontenay-le-Fleury** souhaite faire évoluer le tracé du schéma directeur de circulations douces de Versailles Grand Parc afin de :

- desservir la gare, le centre ville, des équipements locaux,
- relier la commune de Bailly à la commune de Bois d'Arcy par un tracé fonctionnel,
- réaliser des aménagements pour les vélos et pour les personnes à mobilité réduite dans certains parcs de la commune.

Le sentier « des Perspectives » ainsi modifié traverserait la commune de Fontenay-le-Fleury dans un axe nord-sud, en passant par le centre ville, comme illustré par la carte ci-dessous :



Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) *adopte la modification apportée au Schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc,*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la présente modification.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 44

Suffrages exprimés : 57 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président
Par délégation



Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services

